



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 13 MARS 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 13 mars 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2018-03-064

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 13 mars 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Dépôt du rapport financier 2017 – Blanchette Vachon
5. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2018
6. Adoption du procès-verbal du 13 février 2018
7. Activités de fonctionnement au 9 mars 2018 – Dépôt
8. Comptes payés et à payer au 9 mars 2018 – Dépôt
9. Conseil municipal :
  - 9.1 Élus municipaux – Protection personnelle CNESST
  - 9.2 Formation sur le comportement éthique
10. Administration :
  - 10.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires
  - 10.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance
  - 10.3 L'Écho de Frontenac – Cahier thématique Habitation-Rénovation
  - 10.4 Centre de formation professionnelle Le Granit – Cahier spécial « Lancement d'une entreprise »
11. Voirie :
  - 11.1 Demande de soumissions pour abat-poussière – Appel d'offres
  - 11.2 Balayage des rues municipales
  - 11.3 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés
  - 11.4 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres
  - 11.5 Tamisage de terre
  - 11.6 Travaux d'asphalte – Appel d'offres
  - 11.7 Achat d'asphalte froide
  - 11.8 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière
  - 11.9 Reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel :
    - 11.9.1 Modification d'emprise sur la rue Hamel

- 11.9.2 Ouverture des soumissions
- 11.10 Achat d'une pompe à eau
- 11.11 Rue Principale (Vieille 24) – Circulation des véhicules lourds
- 12. Eau potable
- 13. Eaux usées – Réparation électrique PPS
- 14. Service incendie – Regroupement des services incendie
- 15. Matières résiduelles :
  - 15.1 Récupération des frais payés par la municipalité à SLM Récupération pour des matériaux non liés à l'émission d'un permis de construction, rénovation ou démolition – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
  - 15.2 Transbordement et disposition des matières résiduelles
- 16. Inventaires :
  - 16.1 Usine d'épuration
  - 16.2 Service incendie
- 17. Résidence Sérénité :
  - 17.1 Location de locaux pour le CLSC
  - 17.2 CLSC – Revenus de location
- 18. Camping Samson – Attestation d'équipements de production et de fourniture d'eau potable
- 19. Dossier Internet haute vitesse
- 20. Défi Challenge Québec 800 – Demande d'autorisation de passage
- 21. Demandes d'aide financière :
  - 21.1 Défi OSE entreprendre
  - 21.2 Association forestière du sud du Québec
- 22. Demandes d'appui :
  - 22.1 Accord libre-échange avec l'Europe
  - 22.2 Comité de bassin de la rivière chaudière (COBARIC)
- 23. IBE – Achat de vêtements de travail
- 24. OTJ – Embauche d'une adjointe à la conciergerie
- 25. Varia
- 26. Dépôt de documents pour information
- 27. Répertoire du courrier reçu au 9 mars 2018
- 28. Période de questions de l'assistance.
- 29. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Des commentaires sont faits concernant le point 19.

Des citoyens sont à monter une pièce de théâtre qui sera présentée cet automne. Il demande au Conseil municipal s'ils pourraient utiliser une salle pour les pratiques. Les fonds seraient versés à la Fabrique de Saint-Ludger ainsi qu'à des organismes choisis.

Ce point sera traité à la prochaine séance du Conseil municipal.

### **4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 217 – BLANCHETTE VACHON**

#### Résolution 2018-03-065

ATTENDU que le Code municipal prescrit de produire un rapport financier pour chaque année calendaire ;

ATTENDU que ce rapport financier a été préparé par la firme Blanchette Vachon sencl de St-Georges ;

ATTENDU qu'un avis public du dépôt du rapport financier de la Municipalité a été donné à cet effet le 26 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Steven Veilleux, comptable agréé, est venu présenter ce rapport et que chaque membre du Conseil en a reçu une copie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le rapport financier de la Municipalité de St-Ludger, pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, soit accepté tel que déposé par la directrice générale et présenté par monsieur Steven Veilleux, comptable agréé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2018**

Résolution 2018-03-066

ATTENDU que le Code municipal stipule qu'un vérificateur pour la Municipalité doit être nommé avant le 15 avril de chaque année ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencl de St-Georges soit nommée vérificatrice de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2018**

Résolution 2018-03-067

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 9 MARS 2018 – DÉPÔT**

Les activités de fonctionnement au 9 mars 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

**8. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 9 MARS 2018 – DÉPÔT**

Résolution 2018-03-068

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 85 610.51 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR FÉVRIER 2018

Élus municipaux	2 388.59 \$
Employés municipaux	15 959.98 \$
Pompiers volontaires	886.66 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 120.17 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 734.50 \$
CSST	410.76 \$
RVER (Part employé)	463.43 \$

TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : FÉVRIER 2018 28 964.09 \$

CHÈQUES ÉMIS FÉVRIER 2018

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 098.85 \$
A.D.M.Q.	602.47 \$
FONDATION POLYVALENTE	50.00 \$
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE	75.00 \$
Hydro-Québec	2 612.44 \$
J.L.R. Gagnon Inc.	972.69 \$
Les Pompes R. Fontaine	2 354.25 \$
Petite Caisse	196.65 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	613.48 \$
Société Canadienne des postes	614.25 \$

TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : FÉVRIER 2018 14 190.08 \$

COMPTES À PAYER FÉVRIER 2018

ADT Canada inc.	645.30 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	167.36 \$
C.M.P. Mayer Inc	442.65 \$
Canada Post Corporation	63.24 \$
Cherbourg	240.22 \$
Denis Plante Service	98.63 \$
Distribution Praxair	503.02 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	9 906.02 \$
Enseignes Bouffard	57.38 \$
ENVIRONEX	270.19 \$
Fédération Québécoise Municipalité	112.45 \$
Fernand Dufresne Inc.	295.53 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	136.52 \$
IAN-PHILIP PÉPIN-FECTEAU	52.80 \$
Jean Théberge	201.92 \$
LA CONSTELLATION DU GRANIT	43.00 \$
Le Bottin du Granit	120.72 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 184.30 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	1 146.61 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	(34.49 \$)
Les Services EXP Inc	10 847.89 \$
M.R.C. Du Granit	1 435.76 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	662.95 \$
MONTY SYLVESTRE	115.48 \$
Municipalité de Audet	375.00 \$
MUNICIPALITÉ DE MILAN	61.75 \$
Municipalité du Lac-Drolet	450.00 \$
Philippe Mercier Inc	139.17 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	546.13 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	229.00 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	917.50 \$

Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	85.67 \$
Service Incendie Lac Drolet	98.00 \$
Soc. Assurance Automobile Québec	7 768.56 \$
THÉRÈSE LACHANCE	26.66 \$
Valoris	3 043.45 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : FÉVRIER 2018	42 456.34 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : FÉVRIER 2018</u>	<u>85 610.51 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 9. CONSEIL MUNICIPAL :

### 9.1 Élus municipaux – Protection personnelle CNESST

#### Résolution 2018-03-069

ATTENDU que les membres du Conseil ne sont pas automatiquement protégés par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) ;

ATTENDU qu'ils sont admissibles à la protection personnelle qui permet de bénéficier de la protection accordée par la LATMP et que cette protection couvre seulement les activités exercées à titre de conseiller ou maire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire à souscrire à la protection personnelle offerte par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour le montant minimum de 23 500 \$ de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 9.2 Formation sur le comportement éthique

La directrice générale fait rapport au Conseil municipal que les conseillers Thérèse Lachance et Goderic Purcell ont suivi la formation « Le comportement éthique » le 3 mars 2018 à Frontenac telle que l'exige l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LÉDMM).

#### Résolution 2018-03-070

ATTENDU que monsieur le maire avait été inscrit à la formation « Le comportement éthique » donnée par la FQM le 3 mars dernier à Frontenac ;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pu y assister à la formation pour des raisons de santé ;

ATTENDU que la FQM a accepté d'annuler l'inscription de monsieur le maire à la formation du 3 mars et de l'inscrire à la formation du 14 avril 2018 qui sera donnée à St-Benoit-Labre pour un montant de 40 \$ (frais administratifs de modification de l'endroit d'inscription) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le maire Bernard Therrien soit inscrit à la formation « Le comportement éthique » donnée par la FQM le 14 avril 2018 à St-Benoit-Labre ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-110-00-454 *Inscription session de formation* et 02-110-00-310 *Frais de déplacement représentation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**10. ADMINISTRATION :**

**10.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires**

Aucun dossier ne sera transmis à la MRC du Granit pour la vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires.

**10.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance**

Comme aucun dossier ne sera transmis à la MRC du Granit, il n'est plus nécessaire pour la municipalité de nommer une personne pour protéger la créance.

**10.3 L'Écho de Frontenac – Cahier thématique Habitation-Rénovation**

Le Conseil municipal ne désire pas donner suite.

**10.4 Centre de formation professionnelle Le Granit – Cahier spécial « Lancement d'une entreprise »**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**11. VOIRIE :**

**11.1 Demande de soumissions pour abat-poussière – Appel d'offres**

Résolution 2018-03-071

ATTENDU que la Municipalité de St-Ludger désire se procurer du calcium liquide (abat poussière) afin de pouvoir traiter adéquatement ses chemins ruraux lors de la période estivale ;

ATTENDU que la Municipalité se réserve le droit de considérer la capacité d'épandage sur une plus grande largeur et la flexibilité de livraison comme des avantages ;

ATTENDU que la Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de considérer que la quantité du produit devra suffire pour traiter adéquatement 60 kilomètres de chemins sur une base de 2 500 litres au kilomètre avec une concentration calcium de 35 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse intégralement partie de cette résolution ;

QUE le prix fourni devra être au mètre cube livré et épandu ;

QUE les soumissions devront parvenir, sous pli fermé portant la mention « SOUMISSION ABAT- POUSSIÈRE 2018 », au bureau de la Municipalité de St-Ludger avant le mardi 3 avril 2018 à 11 h, heure à laquelle se fera l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.2 Balayage des rues municipales**

#### Résolution 2018-03-072

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le contrat de balayage de rues soit attribué aux Entreprises SC Classique Service au taux horaire de 135.00 \$, taxes en sus et transport inclus, tel que décrit à la soumission reçue le 31 janvier 2018 ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.3 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés**

#### Résolution 2018-03-073

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le contrat de fauchage, débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés des chemins ruraux soit octroyé à la firme « Débroussaillage Adam Vachon » pour être effectué suivant les besoins avec les équipements et aux tarifs suivants :

⇒ Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	77.00 \$ / h
⇒ Débroussailleuse avec mât 27 à 35 pieds	87.75 \$ / h

pour un budget ne dépassant pas 6 100 \$, taxes incluses ;

QUE ces coûts soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.4 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres**

#### Résolution 2018-03-074

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à consulter l'avocate pour la rédaction de l'appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires selon les besoins ciblés au budget 2018;

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'appel d'offres public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.5 Tamisage de terre**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

### **11.6 Travaux d'asphaltage – Appel d'offres**

#### Résolution 2018-03-075

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage selon les besoins ciblés au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.7 Achat d'asphalte froide**

Résolution 2018-03-076

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 112 sacs de 30 kg d'asphalte froide soit autorisé chez Ludger Magasin Général au coût unitaire de 8.98 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.8 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière**

Résolution 2018-03-077

ATTENDU que le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet d'obtenir une aide financière appréciable par l'intermédiaire du bureau du Député de Beauce-Sud ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'introduire une demande d'aide de la Municipalité pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux d'entretien du réseau rural et en particulier l'état de dégradation de la Route du Moulin (du Rang 7 au pont) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant soit planifié pour réalisation durant l'été 2018 :

Route du Moulin (du Rang 7 au pont) – Rechargement du chemin d'une longueur de 1 400 m

- étendre 15 cm de matériel brut (gravier / tuf) sur 1 400 m par 9 m 4 441.5 TM – 286 voyages	53 920 \$
- temps de nivelage (12 h à 120 \$/h)	1 680 \$
- temps transport matériel granulaire (14 h à 5 camions à 75 \$/h)	6 000 \$

QUE ce projet totalisant une dépense de 61 600 \$ fasse l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Député de Beauce-Sud, monsieur Paul Busque, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.9 Reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel :**



### **11.9.1 Modification d'emprise sur la rue Hamel**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

### **11.9.2 Ouverture des soumissions**

L'ouverture des soumissions aura lieu le 15 mars prochain à 11h. Comme il s'agit d'une ouverture publique, la directrice générale informe les membres du Conseil municipal qu'ils peuvent y assister.

### **11.10 Achat d'une pompe à eau**

Résolution 2018-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une pompe à eau Ducar chez Fabrications Pierre Fluet Inc. au coût de 249.99 \$, taxes en sus, telle que décrite à la soumission reçue le 6 mars 2018 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie été.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.11 Rue Principale (Vieille 24) – Circulation des véhicules lourds**

La directrice générale donne l'information reçue de l'avocate concernant la circulation des véhicules lourds.

## **12. EAU POTABLE :**

Aucun dossier.

## **13. EAUX USÉES – RÉPARATION ÉLECTRIQUE PPS**

Résolution 2018-03-079

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE Michel Fecteau, entrepreneur électricien, soit autorisé à procéder au remplacement d'une boîte électrique au poste de pompage secondaire au coût de 850.57 \$, taxes en sus, dont les travaux sont décrits à la soumission reçue le 9 mars 2018 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-526 *Entretien/réparation – machines/équipements.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **14. SERVICE INCENDIE – REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE**

Résolution 2018-03-080

ATTENDU qu'en février 2017, une dizaine de municipalités de la MRC du Granit a entrepris une démarche dans le but d'étudier la possibilité de mettre en commun les services incendies de leur secteur ;

ATTENDU qu'après quelques rencontres, il a été convenu que dans un premier temps, le souhait des municipalités est de mettre en commun l'embauche d'un

directeur incendie pour l'ensemble des municipalités participantes et ce, dans le but d'alléger les responsabilités administratives de nos directeurs actuels ;

ATTENDU qu'il existe plusieurs mécanismes de mise en commun tels que la fourniture de services, la délégation de compétence ou la régie intermunicipale ;

ATTENDU que, dans l'hypothèse d'une délégation de compétence à la MRC du Granit pour l'embauche d'un directeur incendie, une simulation de quote-part répartie uniformément selon la taille de la population, les risques incendies et la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités a été présentée ;

ATTENDU que, conjointement avec les directeurs actuels des municipalités participantes, une description de tâches d'un futur poste de directeur a été élaborée ;

ATTENDU qu'il y a lieu maintenant de s'engager ou non dans la poursuite de la démarche ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger annonce qu'elle se retire dès maintenant du projet de mise en commun d'un directeur incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **15. MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

### **15.1 Récupération des frais payés par la municipalité à SLM Récupération pour des matériaux non liés à l'émission d'un permis de construction, rénovation ou démolition – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

Suite aux commentaires reçus de l'avocate, le Conseil désire mettre fin à la démarche.

### **15.2 Transbordement et disposition des matières résiduelles**

#### Résolution 2018-03-081

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a signé une entente avec la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) pour la valorisation de ses matières résiduelles, entente qui a pris fin le 31 octobre 2017 ;

ATTENDU que Valoris a avisé la MRC du Granit qu'elle ne désire pas renouveler d'entente avec les municipalités mais qu'elle accepte que la valorisation se fasse chez elle tant que les municipalités n'auront pas trouvé un nouvel endroit ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a reçu de Services Sanitaires Denis Fortier une offre pour valoriser nos matières résiduelles ;

ATTENDU que cette offre intéresse notre municipalité et que, combiné aux frais de collecte et transport, est moins dispendieuse et plus avantageuse pour la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'AVISER Services Sanitaires Denis Fortier de notre acceptation de leur offre pour la valorisation des matières résiduelles de notre territoire ;

DE PRENDRE ENTENTE avec Services Sanitaires Denis Fortier pour permettre, à titre de municipalité cliente, la valorisation de nos matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2018 et ce, au coût de 70 \$ la tonne plus taxes et redevances exigées par le gouvernement, si applicables, jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Que le maire et la directrice générale de la Municipalité de Saint-Ludger soient autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**16. INVENTAIRES :**

**16.1 Usine d'épuration**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

**16.2 Services incendie**

L'inventaire du service incendie est déposé au Conseil par la directrice générale.

**17. RÉSIDENCE SÉRÉNITÉ :**

**17.1 Location de locaux pour le CLSC**

**Résolution 2018-03-082**

ATTENDU qu'un bail de location d'une durée de 3 ans est intervenu entre la Municipalité de Saint-Ludger et le CIUSS de l'Estrie (anciennement le CSSS du Granit) pour la location de locaux pour le CLSC à la Résidence Sérénité ;

ATTENDU que ce bail se termine le 30 juin 2018 ;

ATTENDU que le CSSS du Granit demande la reconduction du bail pour une durée additionnelle de 3 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'addenda n° 1 pour la reconduction du bail de location pour une durée de 3 ans à intervenir avec le CIUSS de l'Estrie pour la location de locaux à la Résidence Sérénité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17.2 CLSC – Revenus de location**

**Résolution 2018-03-083**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger vient d'accepter la reconduction du bail de location pour une durée de 3 ans avec le CIUSS de l'Estrie qui débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour la location de locaux pour le CLSC à la Résidence Sérénité ;

ATTENDU que la responsabilité de l'entretien complet du bâtiment est à l'entière charge de la Coopérative de Travail Résidence Sérénité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE verser à la Coopérative de Travail Résidence Sérénité toute somme reçue du CIUSS de l'Estrie pour la location des locaux occupés par le CLSC à la Résidence Sérénité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**18. CAMPING SAMSON – ATTESTATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION ET DE FOURNITURE D'EAU POTABLE**

Résolution 2018-03-084

ATTENDU que le Camping Samson projette de fournir l'eau potable nécessaire au Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger pour alimenter les ± 100 chalets qui s'y trouvent ;

ATTENDU que le Camping Samson, représenté par monsieur Michel Chamberland, ingénieur, s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir un certificat de la municipalité ne s'opposant pas à leur projet de servitude de puisage d'eau potable entre le Camping Samson et le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger n'a aucun projet d'alimentation en eau potable pour ce secteur et n'a aucun inconvénient à ce que le projet se réalise ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, un certificat confirmant que la Municipalité de Saint-Ludger ne s'oppose pas à son projet de servitude de puisage d'eau potable entre le Camping Samson et le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**19. DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE**

Un citoyen vient déposer une pétition signée par plusieurs citoyens. Il souligne le fait qu'il est important que la municipalité soit dotée d'internet haute vitesse.

Résolution 2018-03-085

ATTENDU que le service internet haute vitesse n'est disponible que dans un périmètre restreint au sein de la municipalité ;

ATTENDU la pétition déposée par un citoyen à la séance ordinaire de ce jour ;

ATTENDU que le Conseil municipal est d'avis que l'accès à un service internet haute vitesse est essentiel au développement économique, social et culturel, et ce, pour l'ensemble des résidents, des organismes et des entreprises de la municipalité ;

ATTENDU que la fibre optique apparaît comme la technologie évolutive pouvant répondre le plus adéquatement aux besoins présents et futurs de notre communauté, particulièrement à cause du caractère montagneux de notre municipalité ;

ATTENDU qu'un comité internet haute vitesse a été formé à la MRC du Granit afin d'étudier les différentes alternatives qui pourraient être mises en place sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie la pétition déposée à sa séance ordinaire de ce jour par un citoyen ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger demande au comité internet haute vitesse de la MRC du Granit de tenir compte en priorité de son territoire dans l'étude des différentes alternatives pouvant être mises en place pour avoir accès à l'internet haute vitesse ;

QUE cette résolution et la pétition soient déposées au Conseil des maires de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**20. DÉFI CHALLENGE QUÉBEC 800 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE**

Résolution 2018-03-086

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise le Défi Challenge Québec 800 à circuler sur ses chemins municipaux le 19 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**21. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

**21.1 Défi ODEntreprendre**

Résolution 2018-03-087

ATTENDU que le comité local du Défi OSEntreprendre de la MRC du Granit sollicite de nouveaux partenaires pour les inviter à s'associer à ses activités par la remise d'une contribution financière ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**21.2 Association forestière du sud du Québec**

Résolution 2018-03-088

ATTENDU que l'Association forestière du sud du Québec a pour mission la sensibilisation, l'éducation et le transfert de connaissances sur la gestion durable des ressources du milieu forestier ;

ATTENDU que l'Association s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière qui leur permettra de poursuivre leur travail de sensibilisation auprès des citoyens;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **22. DEMANDES D'APPUI :**

### **22.1 Accord libre-échange avec l'Europe**

Comme la démarche ne semble sérieuse, le Conseil municipal ne désire pas donner suite à cette demande d'appui.

### **22.2 Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)**

#### Résolution 2018-03-089

ATTENDU que le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC du Granit et de Mountain Equipment Co-op (MEC) pour son projet « Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires » ;

ATTENDU que les loisirs sont étroitement liés au bien-être économique et social sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la promotion d'activité nautique sur les cours d'eau de notre territoire favorisera la découverte de milieux naturels en plus de véhiculer un message favorable envers les activités de plein air ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger confirme son appui au Comité du bassin de la rivière Chaudière pour le projet « Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudières et ses tributaires ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **23. IBE – ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL**

#### Résolution 2018-03-090

ATTENDU que monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement pour les municipalités de Courcelles, Milan, St-Augustin de Woburn, St-Ludger et St-Robert-Bellarmin, avait déposé une demande aux municipalités afin que celles-ci lui fournissent des vêtements de travail considérant qu'il doit se rendre régulièrement sur les propriétés des contribuables pour faire des inspections ou vérifications ;

ATTENDU que ce dossier a été étudié lors de l'étude du budget 2018 ;

ATTENDU que la Municipalité de Milan a fait des démarches auprès d'un fournisseur et demande aux municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet de partager les coûts d'achat de vêtements de travail de l'employé ;

CONSIDÉRANT qu'aucun employé de la municipalité ne reçoit un tel avantage pour son travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger avise la Municipalité de Milan qu'elle refuse de partager les coûts pour l'achat de vêtement de travail pour monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement ;

QU'elle accepte toutefois de défrayer sa part des coûts pour l'achat d'une paire de souliers à cap d'acier lorsque ce dernier aura suivi et réussi le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **24. OTJ – EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA CONCIERGERIE**

Résolution 2018-03-091

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le contrat d'adjointe à la conciergerie de l'OTJ soit attribué à madame Chantal Roy selon les modalités contenues au Contrat de travail ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **25. VARIA**

Aucun point ajouté.

#### **26. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 21 février 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 16 janvier 2018
- ⇒ Quorum
- ⇒ Marché municipal
- ⇒ Membres en direct
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 19 février 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 5 mars 2018

#### **27. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 9 MARS 2018**

Résolution 2018-03-092

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 9 février et le 9 mars 2018 est classée sous 4 rubriques :

- |            |                |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués  |
| ⇒ Général  | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**28. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Un citoyen fait des commentaires concernant l'augmentation de l'évaluation foncière de sa propriété sur son compte de taxes 2018.

Une citoyenne donne son opinion concernant le libre-échange.

**29. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2018-03-093

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 22 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.